



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épidémies

Question écrite n° 3234

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les risques épidémiques. La France n'est pas à l'abri de crises sanitaires de grande ampleur. Une réflexion doit être engagée par les pouvoirs publics. L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT) vient de rendre un rapport sur les risques épidémiques, qui demeurent un problème majeur de santé publique à l'échelon de la planète. Les maladies infectieuses sont responsables d'un tiers de la mortalité observée annuellement. Elles sont causées par des agents appartenant à des groupes très différents- bactéries, virus, champignons, protozoaires, parasites et même prions- pour lesquels les épidémiologies, les maladies induites et les moyens de lutte sont complètement différents. Longtemps, les maladies infectieuses comme la peste, la syphilis, le choléra ou encore la tuberculose ont représenté la première cause de mortalité. La science a cru pouvoir maîtriser les maladies infectieuses. Pourtant, ce n'était pas la médecine qui était parvenue à vaincre les épidémies mais l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène. En effet, la salubrité des logements et l'eau courante ont fait plus contre la tuberculose et les diarrhées infectieuses que les médicaments. L'apparition du sida et l'épidémie d'hépatite C considérable que nous connaissons ont conduit à une prise de conscience du risque épidémique, en particulier du fait de la facilité de transport et de diffusion de pathologies tropicales émergentes. Six groupes de maladies représentent à elles seules 90 % des décès par infection dans le monde : plus de 12 millions de personnes décèdent de maladies respiratoires aiguës, bactériennes comme les pneumocoques et virales comme la grippe, du sida, de maladies diarrhéiques comme le choléra ou la fièvre typhoïde, de la tuberculose, du paludisme et de la rougeole, alors qu'il existe contre la plupart de ces affections des vaccins, dont l'utilisation pourrait réduire cette mortalité. La lutte contre le risque épidémique doit impliquer l'ensemble de la société. Le rapport susmentionné propose que tout migrant, en situation régulière, puisse se voir proposer la possibilité de réaliser immédiatement un bilan de santé par les caisses primaires d'assurance maladie. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3234

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5253

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)